



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 14 mars 2024**

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, GAULTIER de KERMOAL François, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, ISNARD Claude

Absents : LAGARDE Clarisse, GAYRARD Eléonore

Excusés : FRAYSSIGNES Patrick

Représentés : BOUSQUET Christophe représenté par COSTES Michel

Secrétaire : GAULTIER de KERMOAL François

Date de la convocation : 29 février 2024 Effectif du conseil : 14

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : SUBVENTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DU FONDS VERT 2024 POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet « **RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE LES CHÊNES** » dont le coût prévisionnel s'élève à 2 160 050.50 € HT soit 2 592 060.60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds Vert.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant : **Coût des travaux** : 2 160 050.50 € HT

Assistance au Maître d'œuvre	32 850.00
Maîtrise d'œuvre	205 722.50
Étude de faisabilité pompe chaleur	3 600.00
Mission coordination santé	5 560.00
Relevé topographique	4 750.00
Diagnostic Radon	350.00
Diagnostic Amiante, Plomb....	3 200.00
Mission CT	11 720.00
Étude G2	9 798.00
Travaux	1 882 500.00
TOTAL	2 160 050.50

Financement :

	Objet	Montant éligible	%	Subvention demandée
DETR	Extension, études, bâtiments modulaires, extérieurs	929 550.50	40%	371.820.20
FONDS VERT	Réhabilitation, désamiantage, chauffage géothermie	1 250 500.00	40%	500 200.00
REGION OCCITANIE	• Accessibilité	20 000.00	25%	5 000.00
	• Équipement cuisine	32 000.00	25%	8 000.00
	• Rénovation énergétique	262 000.00		50 000.00
ADEME	• Étude faisabilité géothermie	3 600.00	80%	2 880.00
	• Travaux chauffage	119 000.00	30%	35 700.00
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON	• Totalité du projet	2 160 050.20	15%	324 007.58
AUTOFINANCEMENT				862 442.72

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant 15 mois à compter de juillet 2024.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base,

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée ;

1.2. La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement,

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus,

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus,

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus,

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

1.7. Relevé d'identité bancaire original,

1.8. Numéro SIRET de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour dont 2 par procuration,

DECIDE

- APPROUVE le projet « REABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE LES CHÊNES »
- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus
- SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et Fonds vert 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

GAULTIER de KERMOAL François
(Secrétaire de séance)



